DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 974-249740101-20220701-2022_045_CC_4-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU - TROIS BASSINS - SAINT PAUL

LE PORT - LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 64

Nombre de présents : 37 Nombre de représentés : 11 Nombre d'absents : 16

OBJET

AFFAIRE N°2022 045 CC 4 Adoption des comptes administratifs 2021 : budget principal, budget annexe de la GEMAPI, budget annexe de la Régie des ports de plaisance, budget annexe de l'Eau Potable et budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées

Nombre de votants: 46

NOTA:

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le : 21 juin 2022
- le compte rendu du conseil communautaire sera affiché au plus tard le : 4 juillet 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT SEPT JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle du Conseil Communautaire au siège du TCO à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, 2ème Vice-Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE -Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON -Mme Isabelle CADET - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Didier FONTAINE - M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - M. Daniel PAUSE

ETAIENT ABSENT(E)S:

M. Tristan FLORIANT - M. Patrick LEGROS - Mme Melissa PALAMA-CENTON -M. Julius METANIRE - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Pierre Henri GUINET - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Marie-Annick HAMILCARO - Mme Jocelyne JANNIN -M. Jean François NATIVEL

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Lucie PAULA procuration à Mme Isabelle CADET -Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN -Mme Marie-Josee MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Amandine TAVEL -Mme Jasmine BETON procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST SAINT LEU - TROIS BASSINS - SAINT PAUL LE PORT - LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022 Affiché le

ID: 974-249740101-20220701-2022_045_CC_4-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2022

AFFAIRE N°2022 045 CC 4: ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021: BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI, BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE, BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE ET BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le Président de séance expose :

LES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2021

I-**Le Contexte**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à partir de l'exercice 2020. Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2023, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU permettra ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes en synthétisant, dans un même document, les données comptables et les données budgétaires.

Deux vagues d'expérimentation ont été ouvertes :

- la vague 1 concernera les comptes des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- la vague 2 concernera les comptes des exercices 2021 et 2022.

II-La candidature du TCO

Le 28 février 2019, le TCO s'est porté candidat à cette expérimentation pour la première vague. En effet, le TCO s'inscrit pleinement dans cette démarche innovante qui favorisera la lisibilité de l'information financière. Le 9 octobre 2019, le TCO a reçu confirmation que sa candidature a été retenue dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation du compte financier unique (CFU), au titre de la première vague.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 prévoit que les collectivités et les groupements admis dans chacune des vagues figureront dans un arrêté et devront alors passer une convention avec l'État pour préciser les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du compte financier unique et son suivi.

Ill- <u>La mise en œuvre de l'expérimentation</u>

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 974-249740101-20220701-2022_045_CC_4-DE

Pendant l'expérimentation, un compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour chacun des budgets éligibles à l'expérimentation dès lors que ce budget est tenu à la production d'un compte administratif et d'un compte de gestion individualisé. Toutefois, les budgets annexes à caractère industriel et commercial ne pourront expérimenter le compte financier unique qu'à partir des comptes de l'exercice 2021 produits en 2022.

Toute collectivité et EPCI habilités à participer à l'expérimentation du CFU doivent au préalable :

- ▶ Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57 (développé ou simplifié pour les collectivités de moins de 3500 habitants) au plus tard la première année d'expérimentation (sauf pour les budgets SPIC qui conservent la M4 qu'ils appliquent);
- ▶ Avoir dématérialisé les documents budgétaires. Cette procédure conduit l'ordonnateur à transmettre en premier lieu, à la préfecture aux fins de contrôle budgétaire, les documents au format XML(fichier scellé avec l'application TotEM de la DGCL) puis au comptable, le document ainsi dématérialisé au format XML.

Avec la crise sanitaire, le calendrier de mise en œuvre du CFU a été décalée. Pour le budget principal et pour le budget annexe de la GEMAPI, le 1^{er} CFU sera voté pour l'exercice 2021. Pour les budgets annexes à caractère industriel ou commercial (Régie des ports de plaisance, Eau potable et Assainissement des Eaux Usées), la production d'un compte administratif et d'un compte de gestion sera maintenue jusqu'en 2023.

IV- Les comptes financiers uniques 2021

1- BUDGET PRINCIPAL

Sur le plan budgétaire, la réalisation du compte financier unique 2021 du budget principal a permis de dégager les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 31 828 124,84 € ;
- un besoin de financement de la section d'investissement de : 12 040 075,35 €;
- -des restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 5 685 462,30 € ;

Soit un excédent net global de clôture de + 14 102 587,19 €.

2- BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI

Sur le plan budgétaire, la réalisation du compte financier unique 2021 du budget annexe de la GEMAPI a permis de dégager les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 4 367 367,53 € ;
- un résultat excédentaire d'investissement de : 212 390,29 €
- aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement ;

Soit un excédent net global de clôture de 4 579 757,82 €.

ID: 974-249740101-20220701-2022_045_CC_4-DE

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

1- BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES PORTS DE PLAISANCE

Sur le plan budgétaire, la réalisation du compte financier 2021 du budget annexe de la régie des ports de plaisance a permis de dégager les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 519 004,78 € ;
- un résultat excédentaire d'investissement (avec restes à réaliser en dépenses d'investissement de 205 408,50 €) de : 267 649,02 €;

Soit un excédent net global de clôture de + 786 653,80 €.

2- BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Sur le plan budgétaire, la réalisation du compte administratif 2021 du budget annexe de l'Eau Potable a permis de dégager les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 6 159 180,30 € ;
- un besoin de financement de la section d'investissement de : 2 156 240,37 €;
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 9 372 898,11 € et en recettes d'investissement de 5 743 315,46 €;

Soit un excédent net global de clôture de + 373 357,28 €.

3- BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Sur le plan budgétaire, la réalisation du compte administratif 2021 du budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées a permis de dégager les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 9 700 491,96 € ;
- un besoin de financement de la section d'investissement de : 1 486 556,51 € ;
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 218 574,91 € ;

Soit un excédent net global de clôture de + 6 995 360,54 €.

A recu un avis favorable en Conférence Des Maires du 23/06/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 14/06/2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

ID: 974-249740101-20220701-2022_045_CC_4-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PROCÉDER à l'adoption des comptes administratifs 2021 du TCO, budget par budget

Pour le budget principal :

- VALIDER le compte financier unique 2021 du budget principal comme suit :
- le solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 31 828 124,84 €
- le solde d'exécution de la section d'investissement : (-) 12 040 075,35 €
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 5 685 462,30 €

Soit un excédent net global de clôture de 14 102 587,19 €

Pour le budget annexe de la GEMAPI:

- VALIDER le compte financier unique 2021 du budget annexe comme suit :
- le solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 4 367 367,53 €
- le solde d'exécution de la section d'investissement : + 212 390,29 €

Soit un excédent net global de clôture de 4 579 757,82 €

Pour le budget annexe de la régie des Ports de plaisance :

- VALIDER le compte administratif 2021 du budget annexe comme suit :
- le solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 519 004,78 €
- le solde d'exécution de la section d'investissement : + 473 057,52 €
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement de : 205 408,50 €

Soit un excédent net global de clôture de 786 653,80 €

Pour le budget annexe de l'Eau Potable :

- VALIDER le compte administratif 2021 du budget annexe comme suit :
- le solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 6 159 180,30 €
- le solde d'exécution de la section d'investissement : (-) 2 156 240,37 €
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 9 372 898,11 € et en recettes d'investissement de 5 743 315,46 €

Soit un excédent net global de clôture de 373 357,28 €

Pour le budget annexe de l'Assainissement des Eaux Usées:

- VALIDER le compte administratif 2021 du budget annexe comme suit :
- le solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 9 700 491,96 €
- le solde d'exécution de la section d'investissement : (-) 1 486 556,51 €
- les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 218 574,91 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

ID: 974-249740101-20220701-2022_045_CC_4-DE

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

360

Soit un excédent net global de clôture de 6 995 360,54 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance Olivier HOARAU 2ème Vice-Président